



DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure l'avenant n°2 au marché relatif à l'étude de schéma directeur d'assainissement avec la société LARBRE INGENIERIE SAS dont le siège social est situé 2 avenue Pierre Mendès France 23 000 GUERET.

L'objet de l'avenant est de prolonger la durée du marché d'un an, soit du 19/12/2023 jusqu'au 19/12/2024.

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le **29 NOV. 2023**

Jacques de CHABANNES
Maire de LAPALISSE

